



CONTRAT DE LOCATION DU VIDEOPROJECTEUR

Le comité départemental de gymnastique de la Loire met à votre disposition, un vidéoprojecteur.

Avec sa housse de rangement, sa télécommande, son câble, ainsi qu'un câble HDMI.

Le tout d'une valeur de 400€.

Le club demandeur est entièrement responsable du vidéoprojecteur et de ses accessoires pendant la durée du prêt, et ce, dès l'entrée en possession de ce dernier.

(Assurance, perte, vol, dégradation....).

Précautions à prendre :

- Bien lire la notice pour la mise en marche
- Relever toute anomalie constatée lors du chargement et de la mise en route.
-

Prix de location :

- Un chèque de 15€ à l'ordre du comité.
- Gratuit pour les compétitions.

La caution :

Un chèque de caution de 400€ à l'ordre du comité (soit le prix du vidéoprojecteur) vous sera demandé.

Il vous sera restitué lors du retour du vidéoprojecteur après vérification de la bonne marche de celui-ci.

La responsable : Maud Bouchot 0698200811

comiteloiregym@gmail.com

Renseignements à remplir :

Nom du club :

Personne responsable du vidéoprojecteur :

Date d'enlèvement :

Date de retour :

Motif de la location :

Nom et Signature du président du club :

Signature de Maud Bouchot :